

COMMUNIQUE DE PRESSE

Conseil de surveillance de l'Institut d'Emission d'Outre-Mer du 10 juin 2005

Le Conseil de surveillance de l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM) s'est réuni le 10 juin 2005 à Nouméa (Nouvelle-Calédonie) sous la présidence de Monsieur Jean-Paul REDOUIN, Sous-Gouverneur de la Banque de France et en présence de Monsieur Jean-Michel SEVERINO, Directeur Général.

Le Conseil a approuvé les comptes de l'exercice 2004 après avoir pris connaissance des rapports des Commissaires aux comptes et des Censeurs. Il a décidé de l'affectation des résultats bénéficiaires, qui se sont élevés à 3,082 millions d'euros.

Il a également examiné le compte-rendu des budgets de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2004 et constaté avec satisfaction l'achèvement du programme important de rénovation et de sécurisation des locaux de l'agence de Nouméa, dans les délais et budgets prévus.

Il a ensuite procédé à un examen détaillé de la situation économique, monétaire et financière des trois collectivités d'outre-mer. À cette occasion, les représentants de chaque territoire (MM. DESCOMBELS pour la Nouvelle-Calédonie, VANFASSE pour la Polynésie française et KANIMOA pour Wallis-et-Futuna) ont dressé un bilan de la conjoncture. En Nouvelle-Calédonie, les principaux indicateurs affichent de bons résultats, favorisés par le dynamisme du secteur du nickel soutenu lui-même par un marché mondial porteur et des perspectives d'investissements encourageantes. En Polynésie française, l'activité économique est plus morose : la consommation soutenue des ménages n'a compensé qu'en partie l'attentisme des entrepreneurs privés. À Wallis-et-Futuna, la situation économique n'a connu aucune évolution particulière.

Le Conseil a également fait l'analyse de l'activité des établissements de crédit de la zone d'intervention de l'IEOM, qui est restée favorable. Dans ce contexte, le coût du crédit a globalement diminué, les taux continuant de se rapprocher de ceux observés en métropole.

Le Conseil a ensuite examiné l'activité de cotation et de réescompte de l'IEOM. Au 31 décembre 2004, près de 12.300 entreprises étaient recensées dans la base cotation de l'Institut d'émission, en augmentation de 9 % sur un an. Parmi ces entreprises, plus de 2.000 bénéficiaient du dispositif de réescompte pour un montant global de plus de 18 milliards de F CFP, en augmentation de près de 10 % sur un an.

Enfin, le Conseil s'est félicité de l'avancée rapide des travaux macro-économiques menés dans le cadre du projet CEROM (Comptes économiques rapides pour l'outre-mer) associant l'IEOM à divers partenaires (AFD / Instituts de la statistique) et lancé en mai 2004, ainsi que du démarrage le 30 mai 2005 du nouveau Système interbancaire d'échanges de la Nouvelle-Calédonie (SIE-NC), réalisé sous l'impulsion de l'ensemble de la communauté bancaire locale avec la participation active de l'IEOM.